



**Audi** Certifié  
*:plus*

Garantie limitée et  
Assistance routière



# Félicitations. Vous avez trouvé l'astuce pour conduire une voiture absolument brillante.

## Après tout, vous avez tenu compte de son passé, de son présent et de son futur.

**Passé:** D'abord, il y a l'avantage CARFAX®, qui consiste à retracer l'historique complet de votre véhicule. Seules les voitures qui réussissent les tests CARFAX sont retenues pour le programme de véhicules d'occasion Audi Certifié :plus.

**Présent:** C'est ici qu'intervient notre rigoureux processus de certification et d'inspection de plus de 300 points, le plus complet de l'industrie. Des phares au moteur, en passant par les systèmes électriques et de sécurité, notre travail est exhaustif.

**Futur:** Une garantie limitée du fabricant couvre votre véhicule pendant six ans ou jusqu' à 160 000 km, selon la première éventualité, à partir de la date de la première utilisation du véhicule<sup>1</sup>. Cela comprend la durée restante du programme d'entretien périodique sans frais<sup>2</sup> et la durée restante de la garantie limitée de 12 ans contre la perforation causée par la corrosion<sup>3</sup>, peu importe le kilométrage. L'Assistance routière Audi 24 heures<sup>4</sup> pour toute la durée de la garantie et la protection en cas d'interruption de voyage sont également comprises. Un service de prêt<sup>5</sup> et un service à la clientèle 24 heures sont aussi offerts.



1. Si la couverture restante de la garantie limitée du véhicule neuf Audi est en vigueur au moment de l'achat du véhicule Audi Certifié :plus, la garantie limitée du véhicule neuf Audi couvrira le véhicule Audi Certifié :plus jusqu'à son expiration, c'est à dire 4 ans après la date de mise en service initiale ou 80 000 kilomètres, selon la première éventualité. À l'expiration de la garantie limitée du véhicule neuf de votre véhicule Audi Certifié :plus, la garantie limitée d'Audi Certifié :plus entre en vigueur et couvre votre véhicule jusqu'à 6 ans à partir de la date originale de mise en service ou jusqu'à un total de 160 000 kilomètres, selon la première éventualité. Si la garantie limitée du véhicule neuf a expiré au moment de l'achat, la garantie limitée d'Audi Certifié :plus couvre votre véhicule Audi Certifié :plus à compter de la date d'achat jusqu'à un maximum de 160 000 kilomètres ou 6 ans à compter de la date de mise en service originale du véhicule, selon la première éventualité.
2. Si la couverture offerte par Audi Service :plus est toujours en vigueur au moment de l'achat du véhicule Audi Certifié :plus, ce véhicule peut bénéficier du reste de l'entretien périodique gratuit. La couverture varie selon le véhicule.
3. Pour connaître les détails, communiquez avec votre concessionnaire, visitez le site [cpo.audi.ca](http://cpo.audi.ca) ou téléphonez au 1 800 822-2834.
4. La couverture de l'assistance routière est fournie par Club Auto Roadside Services, Thornhill, Ontario, Canada. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Demandez les détails à votre concessionnaire. L'assistance routière est un programme séparé et ne fait pas partie de la garantie limitée Audi Certifié :plus.
5. Seulement chez les concessionnaires participants.
6. «CARFAX» est une marque déposée de CARFAX Corporation.

## Renseignements sur le propriétaire du véhicule Audi Certifié *:plus*

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Modèle Audi

M. | Mme

Nom du nouveau propriétaire  
(en caractères d'imprimerie)

Rue

Téléphone – jour

Ville

Province

Téléphone – soir

Code postal

Courriel

**Vous trouverez dans cette brochure les conditions de la garantie limitée des véhicules d'occasion Audi Certifié *:plus* couvrant votre Audi.**

## Garantie limitée Audi Certifié :plus

**Période de garantie :** La garantie limitée Audi Certifié :plus est très complète. Toutefois, elle n'est pas une prolongation de la garantie limitée du véhicule neuf Audi de 4 ans ou 80 000 kilomètres. La garantie limitée Audi Certifié :plus ne prend effet que lorsque la garantie limitée du véhicule neuf Audi prend fin et la couverture qu'elle offre diffère de celle offerte par la garantie du véhicule neuf.

**Si, au moment de l'achat, le véhicule Audi Certifié est toujours couvert par la garantie limitée du véhicule neuf Audi<sup>†</sup> :** Si la couverture restante de la garantie limitée du véhicule neuf Audi est en vigueur au moment de l'achat du véhicule Audi Certifié :plus, la garantie limitée du véhicule neuf Audi couvrira le véhicule Audi Certifié :plus jusqu'à son expiration, c'est à dire 4 ans après la date de mise en service initiale ou 80

000 kilomètres, selon la première éventualité. À l'expiration de la garantie limitée du véhicule neuf de votre véhicule Audi Certifié :plus, la garantie limitée d'Audi Certifié :plus entre en vigueur et couvre votre véhicule jusqu'à 6 ans à partir de la date originale de mise en service ou jusqu'à un total de 160 000 kilomètres, selon la première éventualité. En aucun cas, la couverture ne dépassera 160 000 km ou six ans, quelle que soit la première éventualité.

**Si, au moment de l'achat, le véhicule Audi Certifié n'est plus couvert par la garantie limitée du véhicule neuf Audi :** Si la garantie limitée du véhicule neuf a expiré au moment de l'achat, la garantie limitée d'Audi Certifié :plus couvre votre véhicule Audi Certifié :plus à compter de la date d'achat jusqu'à un maximum de 160 000 kilomètres ou 6 ans à compter de la date de mise en service originale du véhicule, selon la première éventualité

### Garantie limitée du véhicule neuf

4 ans ou 80 000 kilomètres  
(selon la première éventualité)  
à compter de la date originale de mise en service.

### Garantie limitée Audi Certifié :plus

6 ans ou maximum de 160 000 kilomètres  
(selon la première éventualité)  
à compter de la date originale de mise en service.

<sup>†</sup> La garantie sur votre véhicule Audi Certifié :plus peut couvrir jusqu'à un total de 6 ans ou un maximum de 160 000 kilomètres, selon la première éventualité, à compter de la date originale de mise en service.

## Conditions de la garantie limitée Audi Certifié :plus

**Pour des réparations sous garantie, des frais de 50 \$ sont exigés à chaque visite chez un concessionnaire :** Les réparations sous garantie, y compris les réparations urgentes, seront effectuées moyennant une franchise de 50 \$ par visite chez le concessionnaire. Si plusieurs visites sont nécessaires pour réparer un défaut de matériau ou de fabrication couvert par cette garantie, la franchise correspondant à cette réparation ne sera versée qu'une seule fois.

**Transférabilité de la garantie :** Sous réserve des restrictions et des conditions mentionnées dans ce paragraphe, vous pouvez transférer la garantie en vigueur à une entité ou à une personne à qui vous vendez ou transférez de quelque façon que ce soit votre véhicule d'occasion Audi Certifié :plus. Un tel transfert ne sera cependant valide qu'au moment où nous recevrons (à l'adresse indiquée ci-après\*) le paiement d'un montant de 150 \$ plus les taxes applicables ainsi que le formulaire de transfert ci-joint dûment rempli. Le paiement doit être effectué par chèque au nom de Audi Canada. Ces frais de transfert ne s'appliquent pas aux propriétaires ni aux locataires résidant au Québec ou en Nouvelle-Écosse. À l'exception des cas proscrits par la loi, cette garantie ne

peut être transférée si le véhicule identifié ci-dessus est vendu, échangé ou transféré de quelque façon que ce soit à un concessionnaire, à une agence de location de véhicules, à une entité ou à une autre personne de l'industrie de la vente, de la location ou de l'approvisionnement de véhicules de quelque façon que ce soit.

**Où se présenter pour obtenir un service sous garantie :** Pour obtenir un service sous garantie, le véhicule doit être apporté, dès la découverte du défaut de matériau ou de fabrication, à l'atelier d'un concessionnaire Audi agréé pendant les heures d'ouverture normales. Les réparations sous garantie seront effectuées par un concessionnaire Audi agréé ou tout centre de service Audi agréé au Canada.

**Réparations couvertes par la garantie lors de voyages aux États-Unis :** Les réparations couvertes par la garantie lors de voyages aux États-Unis et sur l'ensemble de leurs territoires devraient être effectuées sans aucuns frais par un concessionnaire Audi autorisé. Une preuve de résidence canadienne est requise. Si le concessionnaire Audi agréé est incapable de fournir une déclaration des réparations, il est possible qu'on vous demande de les payer.

Le cas échéant, à votre retour au Canada, présentez toute facture payée, toute demande de réparation et toute pièce retirée de votre véhicule à votre concessionnaire Audi agréé. Celui-ci déposera une réclamation pour vous et obtiendra le remboursement en votre nom.

**Réparations urgentes :** Les réparations urgentes nécessaires effectuées par un atelier de réparation autre qu'un atelier de service Audi seront remboursées si elles sont correctement effectuées et s'il s'est avéré impossible ou déraisonnable de conduire ou de remorquer le véhicule chez le concessionnaire Audi agréé le plus près. Le montant maximum remboursable est le coût qui aurait été engagé si les réparations avaient été effectuées par un concessionnaire Audi agréé. Le remboursement sera effectué lorsque tous les documents suivants auront été transmis à un concessionnaire Audi agréé : une déclaration expliquant les circonstances ayant empêché le propriétaire de confier son véhicule à un concessionnaire Audi agréé, les factures payées, les bons de réparation et les pièces retirées du véhicule.

\* Service de la garantie limitée Audi Certifié :plus, 777, rue Bayly Ouest, Ajax (Ontario) L1S 7G7, Canada

## Ce qui est couvert

**La garantie limitée Audi Certifié *plus* couvre toute réparation autorisée en vue de corriger un défaut de matériau ou de fabrication sur les pièces suivantes. Attention : cette liste n'est pas exhaustive. Voyez votre concessionnaire pour en savoir plus.**

**Moteur :** Bloc, pistons, bielles, vilebrequin, pompe à huile, volant-moteur (défaillance non associée à l'embrayage), arbre à cames, chaîne de distribution/courroies de distribution (si l'intervalle d'entretien est respecté), culasses et leurs composants mécaniques, module de commande du moteur (ECM) et câblage connexe.

**Système de refroidissement :** Radiateur, ventilateur du radiateur, réservoir d'expansion, pompe et turbine de liquide de refroidissement, indicateur et actionneur, thermostat, tuyaux du liquide de refroidissement.

**Système d'alimentation en carburant :** Réservoir de carburant, bouchon de réservoir, goulot de remplissage du réservoir, pompe à carburant, relais de pompe à carburant, accumulateur, canalisations de carburant, commandes et câbles de l'accélérateur, tubulure d'admission, stabilisateur d'air de ralenti, débitmètre d'air massique.

**Boîte automatique :** Levier sélecteur et mécanisme, commandes Tiptronic<sup>MP</sup>, module de commande de boîte de vitesses, capteurs de vitesse, supports, commutateur multifonction, verrouillage du levier sélecteur et commandes connexes, train planétaire et paliers, tous les embrayages internes, tous les rubans de frein internes, pompe à liquide de boîte automatique, refroidisseur de liquide de boîte automatique, carter de boîte automatique, boîtier de soupape, régulateur, convertisseur de couple, boîtier de soupape, composants électriques du boîtier de soupape.

**Boîte manuelle :** Levier sélecteur, bloc de commande de boîte de vitesses, câble de changement de vitesse, boîtier, supports, bielles internes de changement de vitesse, fourchettes internes de boîte, arbre principal, tous les paliers et coussinets internes, tous les synchroniseurs, tous les trains d'engrenage.

**Entraînement final :** Arbres de transmission (et non les joints homocinétiques ou leurs soufflets), brides d'arbre de transmission, carter de différentiel, paliers d'arbre d'entraînement, logement de palier, dispositifs de verrouillage de différentiel, composants internes de

traction intégrale, pignon de compteur de vitesse, paliers de différentiel, pompe à huile, composants Haldex.

**Suspension :** Faux cadre de l'essieu avant, supports de bras de commande, bras de commande (coussinets pouvant faire l'objet d'usure normale), logement de roulement de roue, porte-fusée de direction, moyeu de roue avant, ressorts hélicoïdaux, barre stabilisatrice, bras stabilisateurs, poutre et support d'essieu arrière, demi-essieu, paliers arrière et boîtiers, ressorts arrière.

Les composants de la suspension peuvent s'user et se déchirer, et ils sont couverts uniquement contre les défauts de fabrication liés au matériau ou à la main-d'œuvre.

**Freins :** Pompe hydraulique et canalisations ABS, commandes d'avertissement et de régulation, unité de commande ABS, tous les faisceaux de câblage ABS, relais ABS, maître-cylindre, réservoir de liquide, frein de stationnement et commandes et câbles de levier connexes, régulateurs de pression, accumulateurs de pression, tous les boyaux et toutes les canalisations hydrauliques,

pompe à vide et boyaux, étriers de frein avant et arrière et supports (non pour le grippage causé par la corrosion), système asservi à dépression/hydraulique.

**Direction :** Arbres de direction supérieur et inférieur, colonne de direction, mécanisme de réglage de colonne de direction, boîtier de direction, pompe de servodirection, tous les boyaux et tuyaux hydrauliques connexes, tous les paliers connexes.

**Commandes du climatiseur :** Unité de commande du système de chauffage, câbles et soupapes de la commande de chauffage, radiateur de chauffage, capteur de température ambiante, câbles et commandes d'air frais, moteur de soufflante d'air frais, conduits et diffuseurs d'air, tous les moteurs à dépression, unité de commande, tout le câblage de climatisation connexe, capteurs intérieurs, compresseur et embrayage, relais du compresseur, commandes et capteurs, réservoir déshydrateur, accumulateur, condenseur, soupape d'expansion.

**Radio et système de navigation :**

Commandes électroniques du système d'infodivertissement, y compris des systèmes de radio, de navigation, de préparation au téléphone, du lecteur multimédia, des lecteurs de CD et de DVD, d'aide au stationnement, des caméras de recul ou de vision périphérique; écrans et commandes du système d'infodivertissement; antennes de la radio AM/FM ou par satellite et du système GPS, y compris les filtres ou amplificateurs de signaux; caméras ou senseurs des systèmes des caméras de recul ou de vision périphérique et d'aide au stationnement; haut-parleurs, caissons d'extrêmes graves et amplificateurs; câbles multimédias et microphones; tout câblage et connecteur des composants du système d'infodivertissement.

**Système électrique :** Compteur de vitesse et capteurs, odomètre, tachymètre, indicateurs de température, avertisseurs, moteur d'essuie-glace et capteurs connexes, réservoir de liquide lave-glace, capteurs de niveau de liquide, batterie à haute tension et module de batterie pour les modèles A3 e-tron, pompe de lave-phare et composants

connexes, commande de phares, interrupteur de feu d'arrêt, commande de clignotants, interrupteur de feux de détresse, interrupteur de porte, interrupteur de feu de recul, interrupteur d'antibrouillard, composants de système d'alarme, faisceaux de câblage et connecteurs (non modifiés par des installations d'après-vente), composants du régulateur de vitesse, démarreur, alternateur, bobines d'allumage, serrures de commutateur d'allumage et composants électriques, détecteurs de cognement, régulateurs de tension, distributeurs, récepteur infrarouge (non pour remplacement de batterie), actionneurs de portes électriques et commandes connexes, moteur de toit ouvrant, commandes et relais de toit ouvrant, moteur hydraulique de capote et câblage connexe, lève-vitre et moteurs de lève-vitre, commandes de vitre électrique et câblage connexe, moteurs des rétroviseurs extérieurs et câblage connexe, moteur de pare-soleil, capteurs des coussins gonflables et témoins d'alerte et composants connexes, coussins gonflables, moteurs de siège et éléments de chauffage de sièges et relais.

## Ce qui n'est pas couvert

**Les pièces suivantes ne sont pas couvertes par la garantie limitée Audi Certifié :plus.**

**Attention: cette liste n'est pas exhaustive.**

**Voyez votre concessionnaire pour en savoir plus.**

**Pneus:** Les pneus ne sont pas couverts par la présente garantie, mais peuvent l'être par une garantie distincte du fabricant de pneus.

**Services d'entretien et réglages périodiques :** La présente garantie ne couvre pas le coût des pièces ni de la main-d'œuvre dans le cadre des services d'entretien périodique. Elle ne couvre pas le remplacement des filtres, de l'huile, des lubrifiants ou des liquides, à moins que leur remplacement ne soit rendu nécessaire lors d'un service sous garantie touchant un composant garanti. Elle ne couvre pas le réglage de la géométrie ni l'équilibrage des roues, le réglage des embrayages et des freins ni les réglages mécaniques rendus nécessaires à la suite d'une utilisation ou d'une usure normale. Les réglages sont considérés comme des réparations mineures qui ne sont habituellement pas associées à un remplacement de pièces, comme le réglage des phares.

**Éléments relevant de l'usure normale :** La présente garantie ne couvre pas l'usure normale des composants, notamment, mais non de façon limitative, le remplacement de garnitures d'embrayage et de frein, de plaquettes de frein, de disques de frein, de lames d'essuie-glace, d'embouts de biellettes de direction, d'ampoules à incandescence, d'ampoules au xénon, de fusibles, de housses de sièges usées, ni le remplacement de toute autre garniture ou de tout autre élément esthétique usés à la suite d'une utilisation normale ou détérioration; batteries, systèmes d'échappement, courroies ou boyaux dont l'usure est causée par une utilisation normale. Audi Canada se réserve le droit d'apporter des modifications à la liste de pièces non couvertes, et ce, sans préavis. Voyez votre concessionnaire pour connaître la garantie couvrant un composant en particulier.

**Note relative à l'usure :** Seul votre technicien Audi peut décider si un composant est usé ou s'il présente un défaut de fabrication. La garantie couvre les éléments qui ont un défaut de matériau ou de fabrication. Elle ne couvre pas les éléments qui présentent de l'usure.

Nombre de composants de votre véhicule d'occasion Audi Certifié peuvent s'user en raison des habitudes de conduite, de l'exposition aux éléments ou de la détérioration graduelle normale. Les éléments qui font défaut pour l'une ou l'autre de ces raisons ne sont pas considérés comme ayant un défaut de fabrication et ne sont pas couverts par la garantie limitée Audi Certifié.

**Dommages ou défauts résultant d'un manque d'entretien :** La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par le défaut de faire effectuer les services d'entretien recommandés et de suivre les instructions des manuels du propriétaire et d'entretien. Le propriétaire doit montrer des copies de tous les documents concernant les services d'entretien effectués sur son véhicule au moment du service afin d'éviter que les réparations soient refusées.

**Dommages ou défauts résultant d'une mauvaise utilisation, de la négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un incendie :** La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise réparation du véhicule, une installation incorrecte d'accessoires, tels que des systèmes d'alarme ou de communication,

les dispositifs visant à rehausser la performance, démarreurs à distance et autres composants audio, l'usage intentionnel ou non de carburant contre-indiqué, la participation du véhicule à des compétitions ou les dommages causés par un accident ou un incendie accidentel. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Toute modification ou installation effectuée sur le véhicule est susceptible d'être inspectée par un représentant Audi agréé.

**Dommages causés par l'environnement :** La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par les retombées atmosphériques comme les pluies acides, les fientes d'oiseaux, les pierres, les inondations, les tempêtes de vent et d'autres circonstances semblables.

**Coûts des services d'entretien :** La présente garantie ne couvre pas le coût des services d'entretien. Ces services peuvent être couverts par la partie restante de la garantie limitée du véhicule neuf Audi, qui varie selon le véhicule.

**Politique de bonne entente :** Le programme de véhicules d'occasion Audi Certifié ne comporte pas de politique de bonne entente distincte. Voyez votre concessionnaire Audi pour tous les détails.

La garantie limitée Audi Certifié, la garantie limitée du véhicule neuf Audi, la garantie limitée contre la perforation causée par la corrosion et les garanties du gouvernement fédéral liées aux émissions polluantes, dans la mesure où elles ne sont pas parvenues à échéance, représentent les seules garanties expresses émises par Audi Canada relativement aux véhicules d'occasion Audi. Toute garantie implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou de bon fonctionnement à des fins particulières, est limitée à la période de cette garantie écrite. Certains États ou certaines provinces interdisent les limites de durée d'une garantie implicite. Il se peut donc que cette limite ne s'applique pas à vous. Ni Audi ni le fabricant n'assument ni n'autorisent qui que ce soit à assumer toute autre obligation ou responsabilité en leur nom.

**Exclusion de dommages-intérêts directs ou indirects :** La présente garantie ne couvre pas les dommages-intérêts directs ou indirects, notamment la dépréciation du véhicule, la perte de bénéfices ou de revenus, ainsi que les dépenses encourues pour le transport ou l'hébergement. Veuillez vous référer à la section Assistance routière pour la garantie relative aux frais de transport et d'hébergement. Certaines provinces interdisent l'exclusion ou la limite de dommages-intérêts directs ou indirects. Il se peut donc que cette limite ou exclusion ne s'applique pas à vous.

Cette garantie confère au propriétaire certains droits légaux, ainsi que d'autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre.

**Émetteur de la garantie :** La présente garantie est émise par Audi Canada pour les véhicules immatriculés au Canada. Elle n'est pas valable pour les véhicules, les pièces ou les accessoires Audi qui ne sont pas importés ou distribués par Audi au Canada.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la garantie, il suffit de téléphoner au 1 800 822-2834.

## Assistance routière Audi

Vous recevrez votre trousse d'inscription au programme une à deux semaines après la livraison de votre véhicule. Le programme d'Assistance routière Audi<sup>†</sup> offre les services suivants :

- ▶ Remorquage chez le concessionnaire ou au centre de service Audi agréé le plus près en cas de panne ou de collision
- ▶ Survoltage de la batterie
- ▶ Remplacement d'un pneu crevé
- ▶ Déverrouillage des portes
- ▶ Livraison d'essence
- ▶ Service de treuillage d'urgence

Appelez l'Assistance routière au 1 800 411-9988.

Pour bénéficier de ces services, vous devez fournir les renseignements suivants :

1. Le numéro d'identification de votre véhicule (NIV)
2. L'année, le modèle, la couleur et le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
3. L'indicatif régional et le numéro de téléphone de l'endroit d'où vous téléphonez
4. L'emplacement précis de votre véhicule (adresse et intersection la plus près)
5. Le type de service requis ou une brève description du problème

<sup>†</sup>La protection d'assistance routière est assurée par Club Auto Roadside Services, Thornhill, Ontario, Canada.

## Et bien d'autres choses encore

### **Avantages en cas d'interruption de voyage :**

Si votre véhicule Audi inscrit au programme tombe en panne en raison d'un bris mécanique à plus de 160 km de votre résidence et qu'il ne peut être réparé le jour même, vous pouvez être remboursé pour les dépenses occasionnées par l'interruption de votre voyage. Cette couverture est limitée à 500 \$ par panne/incident (1 000 \$ par panne/incident pour les A8, S8 et R8). Veuillez consulter votre trousse d'inscription pour obtenir les détails. Vous devez communiquer avec le centre d'Assistance routière en vue d'obtenir un numéro d'autorisation préalable ainsi que des instructions de remboursement.

**Accessoires d'origine Audi :** Du marche-pied au support à vélo, en passant par les roues en alliage, les accessoires d'origine Audi accentuent le caractère polyvalent et distinctif de votre véhicule.

Demandez à un concessionnaire Audi de vous présenter la gamme d'accessoires assortis à votre véhicule.

[audi.ca/accessoires](http://audi.ca/accessoires)





# À l'attention du propriétaire

Sous réserve des restrictions et des conditions mentionnées ci-dessus, dans la partie sous-titrée « Transférabilité de la garantie », vous pouvez transférer la garantie limitée du véhicule d'occasion Audi Certifié *:plus* alors qu'elle est en vigueur à une entité ou à une autre personne à qui vous vendez ou transférez de quelque façon que ce soit votre véhicule d'occasion Audi Certifié *:plus*. La période de couverture restante

de la garantie peut ajouter de la valeur au véhicule et devrait être mentionnée au moment de la vente ou du transfert en question.

Un tel transfert ne sera cependant valide qu'au moment où nous recevrons, à l'adresse indiquée ci-après, le paiement d'un montant de 150 \$ plus les taxes applicables ainsi que le formulaire de transfert ci-joint dûment rempli. Le paiement

doit être effectué par chèque au nom de Audi Canada. Ces frais de transfert ne s'appliquent pas aux propriétaires ni aux locataires résidant au Québec ou en Nouvelle-Écosse. ►

**Service de la garantie limitée Audi Certifié *:plus***  
**777, rue Bayly Ouest**  
**Ajax (Ontario) L1S 7G7**  
**Canada**

## Formulaire de transfert de la garantie limitée Audi Certifié *:plus*

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Kilométrage à la date de vente

J J M M A A

Date du transfert

F A

Langue de correspondance

M. | Mme

Nom du nouveau propriétaire  
(en caractères d'imprimerie)

Rue

Téléphone – jour

Ville

Province

Téléphone – soir

Code postal

Courriel

Un chèque d'un montant de 150 \$ (plus taxes applicables) fait au nom de Audi Canada doit accompagner ce formulaire, sauf dans le cas de propriétaires ou de locataires résidant dans la province du Québec ou de la Nouvelle-Écosse.

**Audi** Vorsprung durch Technik

© Audi Canada, 2017.

Imprimé au Canada.  
ACP-WB-04-017FR

« Audi », « Vorsprung durch Technik » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG.